



Usage

Le système de boucle magnétique mobile permet d'améliorer la communication entre les services d'accueil et la clientèle. Il facilite la communication avec les personnes déficientes auditives dans les lieux où l'environnement rend le dialogue difficile, ou lorsqu'il est nécessaire de conserver une certaine confidentialité dans les échanges.

Ce système est compatible avec toutes les aides auditives équipées d'une position « T ». Le combiné téléphonique amplifié permet de communiquer avec les visiteurs non appareillés.

La boucle d'induction magnétique portative peut être posée à l'accueil ou servir lors de réunion avec des personnes malentendantes.

Rappel de la loi

Article 5 II § 3 de l'arrêté R11-19-2 :

Les accueils concernés par l'obligation de posséder une boucle à induction magnétique sont les suivants :

- Les ERP remplissant une mission de service public, quelle que soit leur catégorie ;
- Les ERP de 1ère et 2ème catégories ;
- Les ERP de 3ème et 4ème catégories neufs ou faisant l'objet de travaux d'aménagement, depuis le 1er juillet 2017 (arrêté du 20 avril 2017).



Alimentation	Bloc secteur 100 – 240 VAC 50 – 60 Hz ou batterie intégrée 12 V
Autonomie	6h00 sur batterie
Portée du champs magnétique	1 mètre
Microphone intégré	Pression acoustique jusqu'à 60 dB max
Prise entrée/sortie	Prises Jack 3,5 mm
Dimensions	H 200 x l 185 x P 70 mm
Poids	635 g (batterie inclus)
Coloris insert sur face avant	Jaune, rouge ou bleu
Fixation	Possible avec 4 vis